

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-244

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 07 décembre 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
VU les statuts de l'université.

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P3.4 - Projet Région IDF / EUROPE "PRO-LIVRE" :  
financement au programme FEDER-FSE**

**Exposé de la décision :**

Historique : à la demande du Ministre de l'éducation nationale, Monsieur BLANQUER, le professeur Alain BENTOLILA, Président du CI-FODEM, a été chargé d'une mission spécifique sur la lutte contre l'illettrisme dans les lycées professionnels et plus précisément en ce qui concerne les préparations CAP. Cette mission entraine dans le cadre de la réforme des filières professionnelles engagée par le Ministre. C'est dans ce cadre que le CI-FODEM, encouragé par la Présidente de la région Ile De France Madame PECRESSE, a soumis une demande de subvention de 230.000 € au « Projet opérationnel FEDER\_FSE Ile De France et Bassin de Seine 2014-2020 Ile de France ». Cette demande de subvention est un projet spécifique visant à construire un dispositif numérisé destiné aux lycées professionnels et à mettre en place une formation des professeurs adaptée à cet outil.

Problématique : le CI-FODEM s'engage à construire un dispositif numérique appelé « PRO-LIVRE ». Le CI-FODEM met à la disposition des professeurs d'enseignement général et professionnel trois espaces complémentaires :

- Le premier visant à accroître l'endurance et la compréhension de textes longs de nature narrative,
- Le deuxième proposant aux élèves les ateliers permettant de comprendre les textes fondateurs (textes portant une question universelle) et de mettre en place un débat interprétatif,
- Le troisième espace étant plus spécifiquement dédié aux documents et textes fonctionnels propres aux lycées professionnels.

Le CI-FODEM s'engage à suivre l'expérimentation de « PRO-LIVRE » dans les lycées professionnels d'Ile De France.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 22</b>
<b>Abstentions : 00</b>
<b>Votes exprimés : 22</b>
<b>Contre : 00</b>
<b>Pour : 22</b>

Fait à Paris, le 23 JAN. 2019

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*